



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie  
Universitaire**

**N° 2023-01**

**Séance du 03 février 2023**

---

Président: Pasquale MAMMONE

Vice-présidente: Cécile CARRA

**Approbation du procès-verbal du 02 décembre 2022**

Condition d'acquisition du vote : majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 36

Nombre de membres présents ou représentés: 26

Nombre de vote pour : 26

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

M. le président soumet au vote le procès-verbal de la CFVU du 02 décembre 2022, qui est adopté à l'unanimité.

Fait à Arras, le 03 février 2023

Le Président,

Pasquale MAMMONE



**PROCES-VERBAL de la  
COMMISSION FORMATION et VIE UNIVERSITAIRE  
du 02 décembre 2022**

**Président**

Pasquale MAMMONE

**Vice-Présidente de la CFVU**

Cécile CARRA

**MEMBRES PRESENTS ou REPRESENTES**

**Représentants des Professeurs et Personnels Assimilés**

Gilles AUDEMARD ; Jean-Philippe LECOINTE ; Christian MATHIEU (pp) ; Anne PONCHEL ; Bernard REITEL

**Représentants des autres personnels enseignants**

Isabelle CABY ; Jocelyne COUTTE (pp) ; Nicolas DE RIBAS ; Thierry DUGIMONT ; Marc DUTOIT ; Cécile MACHUT ; Fanny VASSEUR-LAMBRY

**Représentants des BIATSS**

Magali LESAGE (pp) ; Elyes SOUMRANI (pp) ; Sabine VITEL ; Elise WESTELYNCK (pp)

**Représentants des Usagers**

**Personnalités extérieures**

Représentant le Directeur du CROUS : Sabine THERAGE

Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire : Dominique RADZIEJA

**Membres de droit avec voix consultative**

Nicolas BLONDEL ; Frederic BOUSSEMART ; Brigitte BUFFARD-MORET ; Fabien CAQUERET ; Sylvie COSTE-MARQUIS ; Philippe DUEZ ; Françoise HEULOT-PETIT ; Anne-Laure HOJNATZKI ; Corinne LEBLOND ; Jérôme LONGUEPEE ; Bertrand MAZURE ; Marie-Pierre PARENTON ; Annie VANHAECKE ; Gabriel VELU ; Christian NEUVILLE ; Laurent ZALEWSKI

**Membres invités**

Laurence DELOFFRE ; Anne-Ryslène ZAOUAL

**Membres excusés :**

Nicolas BUE ; Marie-Hélène GARCIA

## **I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2022**

Le procès-verbal du 30 septembre 2022 ne fait l'objet d'aucune observation de la part des membres de la CFVU.

**Il est approuvé à l'unanimité.**

## **II - GOUVERNANCE : points d'actualité**

### **1) Points d'actualité du président.**

Le président revient tout d'abord sur la RIPEC et les questions de repyramidage.

Il explique que conformément aux règles fixées par le ministère, il a tenu compte à la fois des avis du CAC restreint, des avis du CNU ainsi que des priorités de l'établissement pour proposer la liste des promus. Néanmoins, il précise que la tâche était difficile dans la mesure où le CAC restreint a rendu pas moins de 44 avis classés A en recherche sur la cinquantaine de dossiers présentés et qu'en outre les sections CNU n'ont pas toutes joué le jeu des évaluations de la même manière (certaines sections ont rendu des évaluations farfelues).

Concernant le repyramidage, le Président rappelle que l'établissement disposait de 5 jetons. La décision du président s'appuie sur les propositions rendues par les commissions d'audition. La procédure est encore en cours.

Le président explique que pour la prochaine vague, la règle est de reconduire les PEDR arrivant à échéance sous la nouvelle forme du RIPEC - soit 27 pour l'université d'Artois - et d'y ajouter 18 jetons. Il y aura donc 45 primes individuelles proposées à la vague suivante. Si la répartition entre les primes pour l'encadrement doctoral et la recherche et les autres primes n'est pas encore arrêtée, le président insiste sur la volonté politique de l'université d'encourager l'activité de la recherche en augmentant le nombre de primes dédiées à l'encadrement doctoral et la recherche tout en maintenant le montant de chaque prime. L'enveloppe dédiée ne sera donc pas suffisante pour financer l'ensemble des RIPEC et l'université fait le choix d'en assumer le différentiel.

Le président insiste enfin sur le fait que l'attribution de la RIPEC entraîne une limitation des heures complémentaires (50 heures maximum).

### **2) Point d'information sur la LCeR.**

Sylvie Coste-Marquis informe l'assemblée sur l'évolution des travaux en cours dans le cadre de la LCeR : les mentions Lettres et Arts travaillent actuellement sur les référentiels de compétences tandis que les mentions STAPS avancent sur la construction des maquettes attendues au printemps pour une mise en œuvre à la rentrée 2023.

Elle rappelle que 2023 est l'année de l'évaluation « Go- no go » qui devrait se dérouler selon le calendrier suivant :

- Mars 2023 : dépôt du dossier ;
- Juin 2023 : échanges de questions ;

- Juillet 2023 : grand oral.

Le réseau des NCU se réunit très prochainement pour partager les informations sur les évaluations rendues dans le cadre de la première vague des NCU. Seuls quatre projets sur dix-sept ont pour l'instant communiqué sur le résultat de l'évaluation (évaluation très favorable).

En parallèle de l'évaluation « Go /no go », nous devons avoir recours à une expertise indépendante, qui a été confiée à l'université de Mons. Un certain nombre d'enquêtes vont être menées auprès des étudiants et des enseignants concernés par la LCeR. Les étudiants seront interrogés de manière longitudinale à plusieurs moments de leur cursus. Sylvie Coste précise que l'envoi des enquêtes sera réalisé par l'université d'Artois et qu'aucune liste ne sera communiquée à l'université de Mons.

Nicolas Blondel présente rapidement l'avancée des réflexions en STAPS. Il indique que trois réunions ont eu lieu depuis le mois de septembre afin de finir les apprentissages critiques et qu'il faut désormais transformer les maquettes en compétences et préparer les SAé. A cet effet, un séminaire est organisé le vendredi 27 janvier, séminaire auquel la direction des études participera également pour évoquer les questions de modélisation des maquettes. Sylvie Coste-Marquis précise enfin que l'UFR des STAPS expérimente sept SAé.

Pour conclure, le président insiste sur la nécessité de construire les maquettes à coût constant.

### III - FORMATIONS

#### **1) Recrutement en Master : Capacités d'accueil, modalités de recrutement, critères généraux, composition des commissions.**

Cécile Carra présente le tableau récapitulatif toutes les formations de master proposées à l'Université d'Artois. Elle rappelle que sont soumis au vote les capacités d'accueil, les modalités de recrutement, ainsi que les critères attendus. Elle indique que des modifications à la marge ont été apportées par rapport à l'année dernière. Il faut désormais informer sur la composition des commissions de recrutement, les membres et leur qualité.

Le calendrier ne sera quant à lui plus soumis au vote car il est désormais national. Cécile Carra en rappelle les grandes dates :

- Du 1<sup>er</sup> mars au 03 avril : phase de candidature ;
- Du 07 avril au 12 juin : phase d'examen des candidatures par les établissements ;
- Du 19 juin au 17 juillet : phase d'admission

Le calendrier est un peu différent pour les formations en alternance qui ont la possibilité d'examiner les candidatures au fil de l'eau, du 07 avril au 30 sept.

Cécile Carra rappelle que les candidatures passeront cette année par une nouvelle plateforme dont le nom n'a pas encore été divulgué. Elle indique que la plateforme d'information sur l'offre de formation Master reste « Trouver mon master » et qu'une seconde plateforme nationale est en cours de déploiement pour permettre le recrutement des candidats. Cécile Carra informe également qu'il sera possible d'organiser des entretiens oraux. Les informations nécessaires au paramétrage de la plateforme seront précisées en vue de la prochaine CFVU

Enfin, pour répondre à la question de Nicolas Blondel, Cécile Carra précise que les Masters MEEF relèveront également de cette plateforme.

**Soumis au vote de la CFVU, les Capacités d'accueil, les modalités de recrutement, les critères généraux, ainsi que la composition des commissions relatifs au recrutement sont approuvés à l'unanimité.**

**2) Parcoursup : capacités d'accueil, attendus locaux, critères généraux, éléments pris en compte.**

Cécile Carra rappelle tout d'abord le calendrier Parcoursup :

- dès le 20 décembre : consultation de l'offre de formation ;
- du 18 janvier au 06 avril : inscription des candidats et formulation des vœux ;
- du 1<sup>er</sup> juin au 13 juillet : réponse aux candidatures.

Deux phases sont prévues, une phase d'admission principale jusqu'au 1<sup>er</sup> juin et une phase d'admission complémentaire à partir du 15 juin.

Cécile Carra indique que le vote porte sur les capacités d'accueil, les critères d'examen et les attendus locaux de toutes les formations post-baccalauréat. Elle attire l'attention des membres de la CFVU sur les points suivants :

1. un ajustement de la CAL en Sciences de la Vie, passant de 300 à 264. Le différentiel (36) correspond à l'effectif du Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles (PPPE) ouvert l'an dernier. Cécile Carra précise que cette demande doit être soumise à Madame la Rectrice, les diminutions des capacités devant être particulièrement argumentées ;
2. la décision de l'établissement d'ouvrir le DU PARÉO en autofinancement. Cécile Carra rappelle en effet que la dotation spécifique dont la formation bénéficiait a été supprimée ;
3. le retrait du parcours PASS en partenariat avec l'UPJV : ce parcours est mentionné dans le document joint mais ne sera finalement pas paramétré dans Parcoursup, le projet n'étant pas suffisamment abouti.

Pour Bertrand Mazure, la CAL en Sciences de la Vie est la conséquence d'un transfert de places d'un parcours à l'autre. Il s'agit donc plus d'un ajustement que d'une diminution. Le président fait cependant remarquer que la création du PPPE a permis l'an dernier de compenser la suppression du parcours Science politique en histoire, la CAL globale de l'établissement ne pouvant diminuer. On ne peut donc pas en l'espèce parler de transfert ou d'ajustement mais bien d'une baisse de la capacité globale de l'université par rapport à l'an dernier.

Concernant le DU PARÉO, Bertrand Mazure trouve regrettable que son financement national s'arrête, cette formation ayant un réel intérêt notamment pour les étudiants qui n'ont pas été acceptés dans un IFSI. Néanmoins, la formation étant une déclinaison du DU Tremplin, l'UFR des Sciences pourra à l'avenir revoir son format afin de répondre de nouveau aux exigences du dispositif Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL) et ainsi obtenir des fonds européens. Malheureusement, le président rappelle que la finalité de ces DU n'est pas tout à fait la même : le DU Tremplin est destiné aux étudiants en réorientation alors que le DU Paréo est un dispositif post-baccalauréat inscrit dans Parcoursup. Le président rappelle également que l'université propose actuellement un DU Tremplin dans chaque IUT.

**Le président soumet les capacités d'accueil, attendus locaux, critères généraux, éléments pris en compte dans Parcoursup au vote de la CFVU, qui l'approuve à l'unanimité**

**3) Demande de renouvellement de l'accréditation de la Licence professionnelle Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement.**

Cécile Carra indique que la proposition a été présentée dans le cadre de l'Observatoire Stratégique des Formations qui a émis un avis très favorable.

Le président précise qu'il s'agit d'une Licence professionnelle soutenue par l'établissement qu'elle entre dans le cadre du développement durable, ce qui doit la rendre attractive tout comme la licence professionnelle Aménagement paysager : conception, gestion, entretien. Il explique que la formation est constituée de deux parcours, l'un comprenant 12 inscrits mais le second étant beaucoup moins attirant. Lors du dernier contrat, La LP n'a été accréditée que pour 3 ans, soit jusqu'en 2022-2023, en raison des faibles effectifs du parcours recyclage.

Bertrand Mazure présente le projet, porté par Christian Mathieu. La licence professionnelle Métiers et protection de l'environnement résulte de la fusion de deux LP, la LP Gestionnaire des déchets et la LP Gestion des eaux pluviales. Elle est construite avec un tronc commun et deux parcours de spécialité (recyclage et eaux pluviales). Cette nouvelle architecture a permis un gain de près de 240H équivalent TD. La formation fonctionne en alternance avec des étudiants en contrat de professionnalisation et des étudiants sous statut étudiant formation initiale.

Le parcours Gestion des eaux pluviales est une spécialité rare en France, son positionnement est original et souffre de peu de concurrence au niveau régional et national. Les effectifs sont en augmentation et il s'agit d'étudiants en alternance. La formation est une poursuite d'étude naturelle pour les étudiants du BTS Gestion et Maîtrise de l'EAU (GEMEAU) du lycée Biotech' de Douai. Le taux de pénétration dans le monde du travail est excellent puisque 100% des étudiants sont directement embauchés à l'issue de leur LP. Ils occupent des emplois de techniciens dans le domaine des eaux.

Le parcours Recyclage est quant à lui le parcours historique, porté par la filière chimie. Les effectifs de ce parcours sont faibles et il faut mener une réflexion pour développer de nouveau son attractivité.

Le premier constat repose sur le fait que la formation est ouverte soit en formation initiale « classique » (hors apprentissage) soit en contrat de professionnalisation, ces derniers n'étant pas accessibles au secteur public. Or, la gestion des déchets relève plutôt de la compétence des administrations. Des discussions ont donc été ouvertes avec Formasup pour pouvoir proposer la formation à la voie de l'apprentissage.

Le second constat repose sur l'insertion professionnelle. Un tarissement de l'offre d'emplois a été constaté ces dernières années, tous les emplois dans ce domaine étant occupés. Néanmoins, l'implantation du technocentre de la méthanisation des Hauts-de-France dans l'Arrageois ouvre de nouvelles perspectives. Dans ce contexte, et pour répondre à la demande du CMQ d'Excellence Chimie, l'ouverture d'un parcours sur la Méthanisation est envisagée.

C'est donc une nouvelle organisation de la Licence professionnelle qui est proposée, avec un parcours méthanisation reposant sur quatre blocs de compétences. Ces derniers débouchent sur la délivrance de certifications et la possibilité d'obtenir un DU méthanisation pour les étudiants qui valideront les 4 blocs de compétences. Chaque bloc de compétences représente entre 40 et 60 h de formation. La licence professionnelle Métiers et protection de l'environnement parcours méthanisation sera quant à elle délivrée aux étudiants qui suivent en plus le tronc commun.

A moyen terme, un parcours sur le recyclage des batteries, construit sur le même modèle, pourrait être envisagé avec l'installation de 3 Gigafactorys en région Hauts de France.

Enfin, sur le plan international, il existe également un projet d'ouverture au Sénégal.

Ces propositions d'évolution de contenu de formation ont été bien accueillies par le monde socio-professionnel lors de l'Observatoire stratégique des formations de l'Université d'Artois.

Le Président souligne la pluralité des projets dans le domaine du recyclage et la volonté de l'Université d'Artois de répondre à l'évolution et à l'actualité territoriale.

**La demande de renouvellement de l'accréditation de la Licence professionnelle Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement est approuvée à l'unanimité.**

#### **4) Modification de la maquette du Master Arts de la Scène et du Spectacle Vivant.**

Brigitte Buffard-Moret explique que les changements proposés interviennent dans une volonté de rendre la formation plus attractive. Ces changements interviendront principalement au second semestre avec le renforcement de la pédagogie par projet, alliant CM et TD, en partenariat avec des structures locales pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants dans le réseau local. Ils devraient aussi permettre une plus grande complémentarité entre approche culturelle et pratique artistique. Certains cours seront non-évalués car mutualisés avec le master Muséologie, muséo-expographie.

Le Président précise qu'il s'agit de la fusion de deux parcours en un parcours unique plus professionnalisant, avec une diminution du volume horaire du M1.

**Soumise au vote, la modification de la maquette du master arts de la scène et du spectacle vivant est adoptée à l'unanimité.**

#### **5 ) Modifications des Modalités de Contrôle des Connaissances du DAEU.**

Jérôme Longuépée indique que la modification repose sur la création d'un module de philosophie. Ce module ouvrira dès janvier dans les établissements pénitentiaires, puis se déploiera sur le DAEU présentiel et distanciel.

En réponse à Monsieur le Président, Jérôme Longuépée précise que l'offre du DAEU dans les établissements pénitentiaires progresse puisqu'il est désormais accessible en Normandie, à Aix-Marseille, en région parisienne. Il y a désormais des discussions pour l'étendre à Dijon et à Strasbourg.

**Les modifications des Modalités de Contrôle des Connaissances du DAEU sont soumises au vote et approuvées à l'unanimité.**

#### **6) IUT de Lens : offre de formation pour l'année universitaire 2022-2023.**

Marie-Pierre Parenton présente l'évolution de l'offre de formation de l'IUT de Lens et signale en particulier les modifications par rapport à l'offre actuelle :

- Dans le BUT Techniques de Commercialisation : suppression du parcours Stratégie de marque et évènementiel, passant de trois à deux parcours ;
- Dans le BUT informatique : suppression de deux des trois parcours. En effet, seul le parcours Réalisation d'applications conception développement validation est maintenu ;
- Dans le BUT MMI : intégration de la LP Créaweb en BUT 3 avec le parcours développement web et dispositif interactif en apprentissage.

Pour répondre à la question de Monsieur le Président sur les charges d'enseignements, Marie-Pierre Parenton indique qu'une augmentation de ces charges est prévisible : la formation passant sur trois ans au lieu de deux, le coût global est en progression. L'attention a été portée sur la pédagogie par projets avec la mise en œuvre des situations d'apprentissage et d'évaluation (SAE), la valorisation des suivis de stage, des tutorats et des encadrements individualisés des étudiants. Il est plus difficile en revanche d'évaluer le coût que représentera l'intégration des Licences professionnelles dans la troisième année de BUT. Le delta est estimé à 2000 heures, la différence se faisant sur le financement : les licences professionnelles relèvent généralement de la formation continue avec un financement propre, le B.U.T pour sa part est financé en formation initiale. En outre, reste également en suspens la question de l'éventuelle obligation pour les étudiants de basculer en alternance en troisième année de BUT.

Le président revient aussi sur la question des passerelles notamment entre BTS et BUT. Marie-Pierre Parenton insiste en premier lieu sur le fait que la sortie à BUT 3 est la norme et que la sortie à BUT 2, même si elle est possible, doit rester marginale. Un consensus entre les IUT de la région des Hauts de France semble émerger sur le sujet. Les BTS quant à eux devraient pouvoir intégrer le BUT en deuxième année et non en troisième en raison de l'approche par compétences des BUT qui n'est pas en phase avec les démarches pédagogiques en BTS. Il faudra cependant être vigilant au niveau national car cette approche pourrait différer d'un IUT à l'autre. Philippe Duez précise qu'il y aura aussi un impact sur les passerelles avec les licences de l'UFR EGASS. Cette dernière pourrait voir ses effectifs de licence diminuer d'au moins 30%.

La question de la délivrance du DUT est soulevée et Anne-Laure Hojnatzki précise qu'en l'état actuel le DUT existe toujours et doit être délivré.

Le Président conclut en insistant sur la nécessité d'harmoniser sur le plan national les passerelles entre les différentes formations.

**Le président soumet au vote l'offre de formation de l'IUT de Lens pour l'année universitaire 2022-2023 : elle est approuvée à l'unanimité.**

**7) IUT de Béthune : Proposition d'ouverture à la voie de l'apprentissage de la licence professionnelle « Métiers de la santé, nutrition, alimentation, parcours Nutrition appliquée ».**

Cécile Machut explique que l'IUT de Béthune souhaite ouvrir la Licence professionnelle Métiers de la santé nutrition à l'apprentissage à la rentrée 2023 avec un portage par Formasup.

**La proposition d'ouverture à la voie de l'apprentissage de la licence professionnelle "Métiers de la santé, nutrition, alimentation, parcours : Nutrition appliquée" de l'IUT de Béthune est approuvée à l'unanimité.**

**8) IUT de Béthune : Proposition de portage, à partir de la rentrée universitaire 2023-2024, du BUT Chimie, ouvert à la voie de l'apprentissage, par le Centre de Formation AFI 24.**

Cécile Machut explique que le département chimie de l'IUT de Béthune regroupe actuellement trois formations par apprentissage gérées par des CFA différents. Le BUT chimie de l'IUT de Béthune est actuellement porté par le CFA Formasup alors que la Licence Professionnelle Méthodes d'Analyses Chimiques (LP MAC) et la LP Qualité Hygiène Santé Sécurité (QHSSE) sont gérées par un CFA de branche : l'AFI 24.



Suite à la décision d'intégrer la LP MAC au BUT Chimie en septembre 2023, l'équipe pédagogique du département Chimie souhaiterait confier le portage du BUT Chimie à l'AFI24.

Ce choix est motivé par une offre de service de l'AFI 24 jugée plus performante que celle de Formasup en particulier sur les thématiques suivantes :

- L'aide à la recherche de contrat : l'AFI 24 développe une cellule commerciale au Nord de Paris qui pourrait permettre d'augmenter le nombre de contrats de BUT Chimie (actuellement 9 en première année et 15 en seconde année)
- L'aide au recrutement d'apprentis : l'AFI 24 a mis en place une plateforme d'accompagnement pour le suivi des candidatures et d'aide à la rédaction du CV ou de la lettre de motivation qui est performante et a montré son intérêt depuis plusieurs années.
- La gestion des conventions et contrats : actuellement l'AFI 24 gère 65 contrats pour l'IUT de Béthune. Le basculement des contrats à Formasup générerait un surplus de travail pour le service apprentissage qui est déjà sous tension.
- Le relationnel avec les entreprises de chimie : celui-ci est nécessairement plus développé pour l'AFI 24, CFA dédié à cette branche professionnelle, ce qui offre davantage de réactivité par rapport à Formasup.

De plus, une perte de contrats est à craindre si le BUT Chimie reste intégralement porté par Formasup : l'AFI 24 est un CFA de branche qui gère des BUT chimie dans la région parisienne donc la concurrence serait nécessairement plus forte.

La prestation d'AFI 24 a fait l'objet d'une négociation financière puisque le service proposé est supérieur à celui actuellement offert par Formasup et donc plus onéreux. Néanmoins l'AFI 24 s'est engagé à fournir, à nombre de contrat égal, un reversement de coûts contrats équivalent au niveau de ressource actuellement généré par les contrats BUT et LP de chimie.

Cécile Machut précise enfin que le changement du portage du BUT Chimie de Formasup à l'AFI 24 a fait l'objet d'un vote favorable à la grande majorité des voix du conseil d'IUT.

**Soumise au vote, la proposition de portage, à partir de la rentrée universitaire 2023-2024, du BUT Chimie, ouvert à la voie de l'apprentissage, par le Centre de Formation AFI 24 est adoptée à l'unanimité.**

**9) Centre de Transformations et d'Innovations Pédagogiques (CETIP) : présentation de la nouvelle identité, de l'organisation, de ses nouveaux objectifs et des dispositifs et formations proposées.**

Monsieur le Président annonce que le Sup'Artois change d'identité et devient le Centre de Transformation et d'Innovation Pédagogique (CETIP).

Anne-Ryslène Zaoual présente le CETIP, service central de l'université, au service de la pédagogie et de la réussite étudiante. Elle explique qu'un travail a été engagé pour refondre l'identité morale et visuelle du service, en co-construction avec les différentes parties prenantes (VP, ingénieurs pédagogiques, représentants des services CAP Avenir, BU, DSI, communication, enseignants...). L'objectif est de fédérer les acteurs autour d'une vision partagée des valeurs et des missions du CETIP pour proposer un nouveau nom et un logo. Pour y parvenir, les acteurs se sont retrouvés entre avril et novembre 2022 autour de séances de créativité qui ont permis de faire émerger des idées et des propositions. En parallèle, le service communication a travaillé sur la dimension visuelle.

**Le choix du nom** : le CETIP fonctionne en équipe, et cette dimension est mise en avant avec le terme Centre qui évoque une entité centrale au carrefour de l'université qui se veut animée, accessible à tous et dont l'objet est l'innovation pédagogique et plus largement la transformation pédagogique.

**Le pictogramme** présenté évoque quant à lui la notion de réseau, avec deux lectures possibles : d'une part, une lecture macro, la notion de réseau étant importante dans notre environnement. On évolue dans un écosystème dense et complexe où les partenariats interservices et inter-universités se développent pour mieux répondre aux besoins des étudiants en particulier dans le domaine de la pédagogie. D'autre part, une lecture micro : le noyau central du pictogramme symbolise le service et les branches auxquelles il est relié représentent les cinq sites de l'université. Cela signifie que le CETIP est un service de proximité en relation avec tous les sites et qui fait le lien avec l'ensemble des acteurs.

**Les missions** du CETIP sont au nombre de quatre. Elles pourront être réinterrogées régulièrement en fonction de l'évolution des actions, des nouvelles opportunités et menaces :

- INSPIRER en informant, en rendant accessible et en formant les collègues ;
- ACCOMPAGNER dans la résolution de problématiques et de projets pédagogiques en questionnant les pratiques, écoutant les besoins et outillant les collègues ;
- INNOVER en découvrant de nouvelles façons de faire, en favorisant les expérimentations et en faisant évoluer les pratiques pédagogiques ;
- COLLABORER avec les enseignants pour favoriser les échanges d'expérience et valoriser les initiatives innovantes dans une logique d'essaimage.

**Les valeurs** : cinq grandes valeurs ont été définies.

- l'ENTHOUSIASME pour mettre en mouvement et créer une dynamique en faveur de la transformation pédagogique ;
- la BIENVEILLANCE pour rassurer et sécuriser les collègues car l'expérimentation pédagogique implique une prise de risques ;
- la DIVERSITE en acceptant et respectant les pratiques pédagogiques de chacun ;
- la CREATIVITE, en proposant des actions innovantes ;
- la RIGUEUR.

**L'organisation institutionnelle** : le CETIP est un bureau relevant de la Direction des Etudes. Il est composé d'une cheffe de bureau, Sandra Ferré, qui a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> septembre et qui manage une équipe de quatre conseillers et ingénieurs pédagogiques rattachés à des projets (PACTEs, FEUN, LCeR). Le CETIP est aussi doté d'un secrétariat partagé avec la Maison des Langues.

L'équipe a réfléchi à une charte qui fixe un certain nombre d'objectifs. Elle a été pensée comme un outil permettant aux futurs membres de l'équipe de mieux s'imprégner des valeurs du service.

En 2022-2023, le CETIP forme et accueille six nouveaux maîtres de conférences stagiaires. Plus de soixante ateliers sont proposés, autour de quatre compétences pédagogiques : la conception, l'animation, l'évaluation, la réflexivité. Des ateliers sont axés sur les outils numériques innovants via le projet FUN. Par ailleurs, trente BQE ont été accordés pour soutenir l'innovation pédagogique. Pour l'année 2023-24, les appels à projet innovation pédagogique, BQE, BQeR ont été lancés il y a quelques semaines. Un webinaire est programmé prochainement pour répondre aux questions sur le montage des dossiers.

Enfin, une rubrique innovation pédagogique, dans l'onglet formation du site, est en ligne depuis juillet 2022. Il s'agit d'un outil de communication sur les ateliers, les dispositifs. Cette rubrique comporte également des ressources.

En conclusion, Anne-Ryslène Zaoual remercie tous les acteurs qui ont participé à la construction de cette nouvelle identité pédagogique.

Monsieur le Président remercie à son tour Anne-Ryslène Zaoual. Il insiste sur le fait que le service a été largement renforcé avec l'arrivée de quatre ingénieurs pédagogiques, recrutés sur projet. L'implication du CETIP est très forte au niveau de la LCeR. Il revient également sur le BQE qui est un dispositif qui permet à l'enseignant de transformer son module d'enseignement, de le rendre plus innovant et de l'expérimenter. C'est pourquoi le mot « transformation » est important.

Bertrand Mazure demande si une réflexion a été menée au sein de l'A2U pour dégager un nom commun à tous les services d'innovation pédagogique. Ce n'est pas le cas, mais cela pourrait être envisagé.

A la question d'Isabelle CABY sur la possibilité d'accéder de manière asynchrone aux ressources, Anne-Ryslène Zaoual précise qu'un bouquet de prestations variées, synchrones et asynchrones, devrait être mis à disposition.

Enfin, Cécile Carra informe les membres de la CFVU que des financements ont été obtenus dans le cadre des projets MAIA et DEMOES pour recruter de nouveaux ingénieurs pédagogiques.

**La nouvelle identité du Centre de Transformations et d'Innovations Pédagogiques (CETIP), son organisation, ses nouveaux objectifs, les dispositifs et formations proposées sont adoptées à l'unanimité.**

#### **10) Bilan d'activités de Cap Avenir.**

Marc Dutoit indique que le bilan présenté concerne l'année 2021-2022. Il revient tout d'abord sur le calendrier de l'année 2021-2022, marqué par des événements tels que le salon de l'étudiant d'Arras, qui a remporté un beau succès, le salon de l'étudiant de Lille, avec une forte affluence, le salon Studyrama qui vise un public différent, et le salon de la poursuite d'études et des masters de Lille.

Il présente ensuite les activités du service, par mission :

- **L'information et l'accueil des étudiants** : cette mission à destination de l'enseignement secondaire est menée par le biais des forums, des salons, des cordées de la réussite, de la JPO, et du Plan Académique de Formation. La cartographie de l'activité du service démontre que les interventions dans le secondaire sont concentrées dans le bassin minier, avec la présence de l'université dans vingt-et-un collèges et trente-sept lycées. Malheureusement, seulement dix-huit forums ont pu être assurés au cours de l'année 2021-2022. En effet, en raison de la crise sanitaire au premier semestre, l'université n'a pas accueilli de classe et la plupart des lycées ont quant à eux renoncé à leur forum. En revanche, les cordées de la réussite ont pris de l'essor. Elles ont concerné plus de 900 collégiens et lycéens.

La Journée Portes Ouvertes de l'université a accueilli 3725 visiteurs, un peu moins que d'habitude mais la date retenue était une date commune à tous les établissements. Néanmoins, un beau taux de présence aux conférences a été observé et le nombre de documents téléchargés et de vidéos visionnées a été satisfaisant. En ce qui concerne les journées d'immersion, 1316 participants étaient attendus.

Un stage « PAF » (Plan Académique de Formation) a été organisé en partenariat avec la Cellule Régionale d'Orientation du Rectorat. Il a recensé 40 participants.

**L'accompagnement de l'étudiant** : cette mission vise l'accompagnement de l'étudiant dans la construction de son parcours d'études et passe par l'organisation d'ateliers thématiques, d'entretiens menés par les conseillères d'orientation, la mise en œuvre d'UE préprofessionnelles. Il y a un travail collaboratif avec les huit UFR pour construire les UE de préprofessionnalisation. Ces dernières

représentent 650 heures de cours assurées par les collègues de Cap Avenir, sous la houlette de Magali Lesage, à destination de 4513 étudiants au total. De nombreux ateliers thématiques sont également organisés dans toutes les composantes et les UE préprofessionnelles. Enfin, les conseillères d'orientation ont mené 1725 entretiens avec les étudiants.

- **L'insertion professionnelle** : la mission passe par le pilotage de la gestion des stages, le développement du Carrer Center, les jobdatings, speed dating. 28 entreprises ont participé aux jobdating et speed dating et 120 étudiants ont pu bénéficier d'entretiens. De nombreuses conférences thématiques de l'IP ont été également programmées. Le club entreprises a également traité 3 thématiques en mode hybride. Ce club réunit les partenaires du Carrer Center, au nombre de 129 entreprises recensées sur notre espace de Job teaser. Carrer Center, c'est aussi 4114 étudiants inscrits, 1040 offres de stages, 999 CV déposés et 389 CV en cours de validation.

Les conventions de stage sont au nombre de 4 000 environ dont la grande majorité (3621) sont réalisés en France. On constate que beaucoup de stages obligatoires ne sont pas gratifiés. Par ailleurs, le nombre de stages facultatifs augmentent.

- **Le Hubbhouse**, dont la mission est d'accueillir et accompagner les étudiants porteurs de projet de création d'entreprises. Ils étaient 40 porteurs de projets l'an dernier, parmi lesquels 25 ont obtenu le statut d'étudiants entrepreneur. En revanche, le diplôme d'étudiant entrepreneur ne remporte pas de succès.

Marc Dutoit rappelle enfin que 3 projets sont en cours : d'une part les deux projets AMI (appel à manifestation d'intérêt) pour un financement de la région de 122000€ qui a permis de recruter un technicien audiovisuel et de prévoir le recrutement d'un ingénieur pédagogique pour 6 mois ; d'autre part le catalogue des formations ; enfin le projet OSER avec la livraison du bus de l'orientation en février.

Pour faire suite à la question d'Isabelle Caby sur les réorientations précoces, Cécile Carra répond qu'une inflation des réorientations est constatée au niveau académique et national.

A la question de Bernard Reitel, Frédéric Boussebart précise que les vidéos réalisées par Cap Avenir sont accessibles sur le site d'Artois TV mais aussi de l'extérieur.

### **11) Tarifs de la Formation Continue en Doctorat.**

Jérôme Longuépée explique qu'il s'agit d'un projet de longue date pour, d'une part, permettre que le statut de doctorant en formation continue émerge et, d'autre part, dégager un coût moyen. Deux tarifs sont proposés selon que l'étudiant relève du domaine des SHS (3000€) ou du domaine des STS (6000€). Le dernier paragraphe du document permet d'appliquer ce statut uniquement aux personnes qui disposent d'un financement propre. A défaut, les doctorants conservent le statut « formation initiale ».

Le Président précise donc que cette disposition permet aux enseignants du second degré de s'inscrire en formation initiale.

Isabelle Caby demande si une césure sera possible pour ces étudiants. Jérôme Longuépée précise que tous les dispositifs applicables aux étudiants en formation initiale s'appliquent également aux étudiants en formation continue. Bertrand Mazure s'interroge tout de même sur la compatibilité entre césure et doctorat, en particulier lorsque ce dernier bénéficie d'un financement. Annie Vanhaecke indique qu'elle va soumettre la question à Cyrielle Tirman.

**Les tarifs de la formation continue en doctorat sont approuvés à l'unanimité.**

### **12) Informations Etudes en France : règles d'ouverture à candidature des formations.**

Cécile Carra indique que le document présenté rappelle les principes selon lesquels les formations doivent être ouvertes à candidatures sur Etudes en France, tant pour les formations de premier cycle en formation initiale hors apprentissage que pour tous les masters en formation initiale dont l'apprentissage. Elle rappelle le principe de la souveraineté des commissions pédagogiques quant aux décisions émises.

Cécile Carra précise que le nombre d'étudiants extracommunautaires à l'université est de 1001 inscrits dont 483 primo-arrivants et, parmi eux, 268 en licence.

**Le président soumet au vote de la CFVU les règles d'ouverture à candidature des formations sur Etudes en France, qui les approuve à l'unanimité.**

#### **IV – FORMATION / VIE ETUDIANTE**

##### **1) Programmation des actions 2023 financées par la Contribution de Vie Etudiante et de Campus.**

Isabelle Caby rappelle tout d'abord qu'un appel à projets a été lancé de septembre à octobre 2022. Il repose sur les quatre thématiques du schéma directeur, à savoir l'équité de service, la diversité d'inclusion, le bien-être et l'engagement. Toutes les composantes ont participé à l'appel à projets. On retrouve des projets récurrents ainsi que de nouveaux projets. La réalisation de ces projets se fera en 2023. Isabelle Caby indique qu'elle envisage de modifier le calendrier à l'avenir en anticipant l'appel à projets. Elle insiste aussi sur le fait que les appels à projets ne doivent pas avoir de lien avec les maquettes de formation.

La part financière dédiée à ces projets est conséquente puisqu'elle représente 492000€. Trente projets sont reconduits à hauteur de 313 000€ : il s'agit de projets engagés en 2019 pour 5 ans, conformément à la politique d'appels à projets qui avait été initiée à l'époque. La volonté désormais est que les projets soient annuels et non-reconductibles.

Dix-sept nouveaux projets ont été déposés.

Deux projets ne remplissaient pas les conditions de validité et n'ont donc pas pu aboutir.

L'appels à projets se décline en quatre axes : santé, sport, culture, accueil et bien-être.

**Pour l'axe santé**, Isabelle Caby fait le choix de présenter un projet fort qui émane d'un constat réalisé lors des assises de la vie étudiante : les étudiants sont demandeurs d'actions en santé mentale. Aussi, le service de santé, en lien avec les services de la vie étudiante de l'université, propose un projet en santé mentale reposant sur l'art thérapie, la sono thérapie, l'automassage, la prévention par les premiers secours en santé mentale. Ces actions se dérouleront en 2023 sur l'ensemble des sites de l'université.

D'autres projets ont des finalités plus durables comme le projet des fontaines à eau de l'IUT de Lens initié par des étudiants.

**Pour l'axe sport**, quatorze projets ont été déposés dont un projet en lien avec la pleine nature et l'éco-tourisme porté par les STAPS.

**Pour l'axe culture**, certains projets sont déclinés en lien avec une offre de proximité. Par exemple, le projet Ciné Culte de l'IUT de Béthune se fera en partenariat avec le cinéma de Béthune pour proposer quatre temps de projections cinématographiques, des années 1970 à 2000, suivis d'un débat. En outre, de nouveaux projets en rapport avec des actions du contrat d'établissement voient le jour, tel que le projet « Café des sciences » qui a pour objectif de rendre plus attractives les sciences et la recherche et de dynamiser l'offre de formation doctorale.

**Pour l'axe accueil et bien-être**, des projets ont été déposés dans des domaines variés.

Il y a par exemple le projet Swerck (participation à une compétition internationale pour les étudiants de Sciences et de l'IUT de Lens), des journées d'inclusion, des temps de débat sur la prévention des violences sexuelles et sexistes, un projet sur l'égalité homme-femme, un projet d'amélioration des lieux de vie par le biais de l'aménagement des espaces extérieurs, les jardins, des projets de sensibilisation par des ateliers fresques (fresque du climat, fresque numérique).

Isabelle Caby explique enfin que deux projets ont été sortis : le projet « Améliorer mon aisance motrice en milieu aquatique » parce que trop en lien avec la formation et les compétences disciplinaires, et le projet « Décompress' » qui doit être retravaillé avec le service des sports.

Le Président insiste sur le fait que les porteurs de projets sont tenus de faire un bilan au terme du projet.

**La programmation des actions 2023 financées par la Contribution de Vie Etudiante et de Campus est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h06.

Le président,



Pasquale Mammone